

**52030 - Equipement matériel
et mobilier des collèges publics**

**Proposition d'attribution de subventions
d'investissement aux collèges publics
pour l'acquisition d'équipements**

Rapport n° CP/2018/290

Service gestionnaire :
J3-Collèges

Résumé :

Le Département est responsable de la construction, de la reconstruction, de l'extension, des grosses réparations des bâtiments, de l'équipement, du fonctionnement, de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique, du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements divers.

Dans le cadre de leur autonomie financière, les collèges publics acquièrent des équipements matériels pour le fonctionnement et notamment l'entretien des locaux et des espaces extérieurs et la reprographie (auto-laveuses, tondeuses à gazon, photocopieurs...). A ce titre, le Département leur attribue des subventions d'investissement.

Compte tenu des demandes présentées par les collèges publics, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipements, telles que détaillées dans les annexes jointes au rapport, représentant une proposition d'engagement total de 37 644,62 € TTC en faveur des collèges suivants :

- Territoire Nord : Baldung Grien à Hoerdtd, Charles Munch à Niederbronn Les Bains ;
- Territoire Sud : Barr, Frison Roche à La Broque, Freppel à Obernai ;
- Territoire Ouest : Tomi Ungerer à Dettwiller, Olympe de Gouges à Ingwiller ;
- Territoire de l'Eurométropole : Paul Emile Victor à Mundolsheim, Lezay Marnésia à Strasbourg.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 17 septembre 2018, a émis un avis favorable concernant ces propositions.

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible de l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|----------------------|-------------------------------|-----------------|---|-----------------|
| SUBEQPCOLL 2018/1 | R 2018 SUBV EQUIP COLLEGES | 250 000 € | 40 344,40 € | 37 644,62 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 37 644,62 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY